

# NGONG

*POST BEIJING*

## BEIJING DECLARATION AND PLATFORM FOR ACTION

Où en est la Suisse ?

25  
ANS





**Drapeau**, Beijing 1995

# IMPRESSUM

## Titre

25 ans *Déclaration et Programme d'action de Beijing* : où en est la Suisse ?

Kriens (LU), 2021

Photo de couverture : Anny Hefli-Misa (à droite) et d'autres femmes devant le *Peace Train*

## Rédaction et édition

Coordination post Beijing des ONG Suisses

Regula Kolar

## Mise en page

Dotmade, Wetzikon

## Traduction

weiss traductions genossenschaft

## REMERCIEMENTS

---

Cette publication a pu voir le jour grâce au soutien du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).



# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| 1. INTRODUCTION  | 6  |
| 2. RAPPEL HISTORIQUE                                     | 8  |
| 3. TÉMOIGNAGES DE L'ÉPOQUE                               | 24 |
| 4. OÙ EN EST LA SUISSE AUJOURD'HUI ?                     | 29 |
| 5. FORUM GÉNÉRATION EGALITÉ ET COALITIONS D'ACTION       | 38 |
| 6. LES 25 ANS DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING EN SUISSE | 39 |
| 7. PERSPECTIVE   | 67 |

# 1. INTRODUCTION

En 2020, nous avons célébré le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +25). Les commémorations se poursuivent en 2021, dans le cadre du Forum Génération Égalité organisé à Mexico puis à Paris et reporté en raison de la pandémie de COVID-19.

Le Programme d'action de Beijing, adopté dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, est un programme novateur en matière d'égalité des sexes. Il énumère point par point les domaines dans lesquels les femmes<sup>1</sup> continuent de faire l'objet de discriminations en 1995, et contient un catalogue détaillé de mesures. Si le Programme d'action ne présente aucun caractère contraignant, il n'en revêt pas moins une grande importance sur les plans poli-

tique et moral. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes et son Programme d'action se sont avérés particulièrement visionnaires et révolutionnaires, p. ex. dans les domaines du travail de care non rémunéré ou de l'ancrage transversal de la dimension de genre dans différents domaines de la vie et de la société. Les douze domaines critiques énumérés dans le Programme d'action sont *la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés, l'économie, la prise de décision, les mécanismes institutionnels, les droits fondamentaux, les médias, l'environnement, ainsi que la petite fille.*

En Suisse aussi, nous avons célébré le 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing. Le 17 septembre 2020, la

---

<sup>1</sup> Le genre ou le sexe sont une construction sociale. Au-delà du schéma binaire homme-femme, il existe d'autres identités de sexe et de genre et personnes ayant des caractéristiques sexuelles non-binaires. Les individus s'identifient (exclusivement ou non) comme de sexe féminin ou masculin, sont perçus comme filles/femmes, garçons/hommes, ou socialisés en tant que femmes ou hommes. Les « femmes » et les « filles » font l'objet de discriminations multiples dans les dimensions de l'identité de genre, l'orientation sexuelle, leurs caractéristiques sexuelles, la religion, la racialisation, la classe sociale et l'origine.

Coordination post Beijing des ONG Suisses<sup>2</sup> et le réseau d'organisations de la société civile Plateforme Agenda 2030 ont organisé ensemble un colloque à l'attention de leurs organisations membres, qui fut suivi d'une table ronde ouverte au public. Sous l'impulsion d'*ONU Femmes*, les 25 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing seront célébrés dans le monde entier en lien étroit avec l'Agenda 2030 de développement durable, inscrivant ainsi l'égalité des genres comme un élément majeur essentiel à la réalisation d'un développement durable. Le colloque était organisé autour d'ateliers consacrés aux six *Coalitions d'action* lancées par *ONU Femmes* dans le cadre de *Beijing +25*. L'objectif de la table ronde était de voir comment, 25 ans après le lancement du Programme

d'action, arriver à allier justice climatique et égalité des genres, deux sujets brûlants.

La présente publication résume les différentes contributions exposées lors du colloque ainsi que des résultats des ateliers. Loin de se limiter à un simple compte rendu, elle revient également sur l'histoire du Programme d'action de Beijing, livre des témoignages de l'époque, examine le bilan de la Suisse par rapport à la mise en œuvre du Programme d'action sur son territoire et ce que, du point de vue de la société civile, il y aurait lieu de faire pour avancer sur la question de l'égalité des sexes et mettre fin aux violences liées au genre.

---

<sup>2</sup> La Coordination post Beijing des ONG Suisses est une association regroupant quelque 35 organisations de la société civile qui œuvrent chacune pour l'égalité des sexes en Suisse et contre les violences liées au genre. Ce réseau a vu le jour à la suite de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995. Depuis, il se positionne comme représentant d'intérêts et centre de compétences en matière de droits des femmes et d'égalité des sexes en Suisse, et s'intéresse de près à la mise en œuvre au niveau national des dispositions internationales en matière de droits des femmes, en particulier celles issues du Programme d'action de Beijing et de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes (CEDEF).

## 2. RAPPEL HISTORIQUE

C'est sous la devise « Egalité, développement et paix » que 189 Etats membres de l'ONU se sont réunis à Pékin du 4 au 15 septembre 1995 à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Avant cette date, trois autres Conférences mondiales sur les femmes avaient eu lieu : la première en 1975 à Mexico, la deuxième en 1980 à Copenhague et la troisième en 1985 à Nairobi. Au fil du temps, la participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux Conférences elles-mêmes ainsi qu'au forum organisé en parallèle par celles-ci ne cessait de croître. Jusqu'à rassembler près de 30 000 femmes au forum de 1995 à Huairou, une banlieue de Pékin. C'est dire l'importance que les initiatives de citoyen-n-es et les mouvements de base ont pris dans les débats de l'ONU. Le forum des ONG, moins soumis aux contraintes étatiques que la conférence officielle, représente un formidable laboratoire d'idées, essentiel à la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, les ONG jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre au niveau national des mesures

décidées à Pékin, étant donné l'absence de volonté politique régulièrement constatée chez les différents Etats. Il faut avant tout l'engagement fort des organisations de défense des droits des femmes, qui œuvrent sans relâche pour faire respecter les obligations en matière de droits humains et dénoncer les abus.

La Conférence de Pékin poursuivait deux objectifs : il s'agissait tout d'abord d'examiner et d'évaluer la mise en application des *Stratégies prospectives d'action* adoptées dix ans plus tôt à Nairobi lors de la troisième Conférence mondiale sur les femmes. L'autre objectif était l'adoption d'un programme d'actions accompagnées de mesures à mettre en œuvre d'ici à l'an 2000.

Bien que n'étant pas membre de l'ONU à l'époque, la Suisse a participé à toutes les négociations en tant que partenaire à part entière, et s'est fixé pour son plan d'action les thèmes prioritaires suivants : les droits des femmes et les droits humains, la violence à l'égard des femmes,

les répercussions des conflits armés sur les femmes, l'intégration des femmes dans les structures politiques et économiques, la santé et le développement.

Dans son exposé introductif présenté à l'occasion du colloque organisé le 17 septembre 2020 dans le cadre des 25 ans de la Déclaration de Beijing, la directrice de *Femmes de Paix Autour du Monde – PeaceWomen Across the Globe*, Flurina Derungs, a rappelé les raisons pour lesquelles l'égalité des genres constitue un élément déterminant du développement durable, et a fait repris cette phrase historique maintes fois citée : « Les droits des femmes sont des droits humains ».

# ÉGALITÉ DES GENRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Flurina Derungs**, *Femmes de Paix Autour du Monde – PeaceWomen Across the Globe*

---

Le 25 septembre 2015, les Etats membres de l'ONU adoptaient un ensemble d'objectifs en faveur du développement durable, à réaliser d'ici à 2030 : c'est l'Agenda 2030 pour le développement durable. A l'époque, l'ancien secrétaire général des Nations-Unies, Ban Ki-moon avait déclaré que **les objectifs de développement durable ne pouvaient être réalisés sans égalité des sexes et autonomisation des femmes**.<sup>3</sup> La Suisse aussi s'est engagée pour l'égalité des genres, en soutenant largement l'inscription dans l'Agenda 2030 d'un objectif spécifique relatif à l'égalité des sexes et l'ancrage transversal, pour l'ensemble des objectifs, des as-

pects liés au genre. Lors du sommet de l'ONU pour l'adoption de l'Agenda 2030, la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, avait déclaré que **« sans égalité des sexes, la pauvreté dans le monde ne pourra pas être éliminée, et un progrès économique durable restera une chimère »**.<sup>4</sup> Alors pourquoi l'égalité des genres est-elle un élément fondamental du développement durable ?

## 1. Agenda 2030 pour le développement durable

L'égalité des genres, thème principal de l'Objectif de développement durable n°5 (ODD 5), n'est pas uniquement un objectif en soi. Elle se veut également un objectif transversal de l'Agenda 2030 dans son ensemble et constitue de ce fait une condition et un élément clé à la réalisation de bon nombre des 16 autres objectifs.

---

<sup>3</sup> Communiqué de presse « Global Goals cannot be achieved without ensuring gender equality and women's empowerment – UN chief » <https://news.un.org/en>

<sup>4</sup> Communiqué de presse « New York, 20 ans après le sommet de Pékin : pour la présidente de la Confédération, il faut mettre les bouchées doubles en matière d'égalité » : <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen>

Autrement dit : il ne peut y avoir de développement durable sans égalité entre les femmes et les hommes ; les inégalités de genre qui existent dans de nombreux domaines constituent un obstacle au développement durable. Les exemples ci-après permettent d'illustrer ces propos.

### **Education (ODD 4)**

Le **niveau d'éducation** des femmes et des filles a beaucoup progressé dans le monde. Néanmoins, ce sont nettement plus souvent les filles qui quittent l'école et les disparités entre les sexes se creusent à mesure que le niveau d'éducation augmente. Si les filles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter l'école primaire, 15 millions de celles en âge d'être scolarisées dans l'enseignement primaire n'ont toujours pas la possibilité d'apprendre à lire ou à écrire, contre environ 10 millions de garçons.<sup>5</sup> La pauvreté constitue un obstacle à l'éducation (et l'éducation

un facteur clé pour en sortir). La pandémie de COVID-19 a aggravé cette situation : dans le monde, 90 % des enfants ont ainsi été privés d'école suite aux fermetures des établissements scolaires, annulant les progrès accomplis en matière d'éducation depuis des années. (Ibid.)

En Suisse aussi, une ségrégation horizontale et verticale entre les sexes règne dans le domaine de l'éducation et de la formation. A titre d'exemple, la part des femmes diminue par rapport à celle des hommes au fur et à mesure que le niveau de qualification professionnelle augmente (phénomène baptisé « leaky pipeline » ou tuyau percé), et les disparités entre femmes et hommes dans les filières de formation et en matière de choix professionnel restent fortes selon le sexe, ce qui n'est pas sans entraîner des répercussions financières pour de nombreuses femmes.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> UN Women, Progress on the SDGs, Gender Snapshot 2020: <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications>

## Activité lucrative (ODD 8)

Le statut des femmes sur le **marché du travail** continue de s'améliorer. Elles sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité lucrative et à avoir accès aux ressources productives. Et pourtant, ce sont souvent elles qui occupent des emplois précaires, travaillent à temps partiel ou sont au chômage. Dans le monde, les femmes continuent de gagner moins que les hommes ; elles sont nombreuses à ne pas bénéficier de sécurité sociale de base et restent sous-représentées dans les postes de direction. On note une grande disparité entre les sexes quant à la participation des femmes à la vie active, notamment chez les femmes avec enfants. En outre, les femmes gagnent 23 % de moins que les hommes au niveau mondial.<sup>7</sup>

En Suisse, le nombre de femmes actives augmente fortement mais cette augmentation concerne principalement les activités à temps partiel. Près d'un tiers seulement des postes de direction sont occupés par des femmes. La fiche de salaire mensuel d'une femme est inférieure en moyenne de 1455 francs par rapport à celle d'un homme.<sup>8</sup> Si cette différence s'explique pour environ deux tiers par des facteurs objectifs (position professionnelle, interruption d'activité, niveau de formation, branche professionnelle, état civil), le tiers restant ne s'explique pas et est par conséquent à mettre sur le compte d'une discrimination liée au genre.

Le partage des tâches reste fortement marqué par les normes sociales et les rôles traditionnellement attribués aux

---

<sup>6</sup> Office fédéral de la statistique (OFS): <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

<sup>7</sup> UN Women, Progress on the SDGs, Gender Snapshot 2020: <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications>

<sup>8</sup> Office fédéral de la statistique (OFS), Salaires moyens et écarts de salaire, en 2016 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

femmes et aux hommes ; le **travail de care non rémunéré** continue d’être effectué le plus souvent par des femmes. Or ce travail est l’une des principales causes de l’inégalité de genre et constitue de ce fait une variable essentielle dont il faut tenir compte. Les nombreuses heures consacrées à la garde des enfants, à la cuisine ou à la corvée d’eau sont autant d’heures non utilisées par les femmes pour se former, générer un revenu, exercer des activités politiques ou s’engager au sein de la société civile. Le poids important du travail de care non rémunéré alimente ainsi le cycle de la pauvreté. La **pauvreté**, et en particulier l’extrême pauvreté, présente souvent un visage féminin.

Dans le monde, les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à effectuer des travaux non rémunérés.

En Suisse, le travail non rémunéré (9,2 milliards d’heures) est plus répandu que le travail rémunéré (7,9 milliards d’heures). En valeur monétaire, le travail non rémunéré, effectué pour les deux tiers par les femmes, représente 408 milliards de francs.<sup>9</sup>

### **Participation politique (ODD 5)**

Même si la **participation politique** des femmes augmente et que celles-ci sont toujours plus nombreuses à occuper la fonction de ministre, de parlementaire ou de cheffe d’Etat, le phénomène de *plafond de verre* persiste. Dans le monde, la part des femmes au parlement représente 24,9 %.<sup>10</sup> Les migrant-e-s ne détenant pas la nationalité du pays de résidence représentent une part significative de la population résidante (en Suisse : près d’un quart<sup>11</sup>),

---

<sup>9</sup> Office fédéral de la statistique (OFS), Evaluation monétaire du travail non rémunéré 2016 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

<sup>10</sup> UN Women Infographics, Women parliamentarians worldwide: <https://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia>

<sup>11</sup> Office fédéral de la statistique (OFS), Salaires moyens et écarts de salaire, en 2019 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

mais sont totalement exclu-e-s des processus et décisions politiques.

En Suisse, la part des femmes aux élections de 2019 (42 % au Conseil national et 26 % au Conseil des Etats)<sup>12</sup> n'a jamais été aussi forte depuis l'introduction du suffrage féminin.

### **Violence (ODD 5)**

La violence à l'égard des femmes est la violation des droits humains la plus répandue. Dans le monde, un tiers des femmes sont victimes de violence physique ou sexuelle (le plus souvent de la part de leur partenaire) au moins une fois dans leur vie.<sup>13</sup>

En Suisse, une femme sur cinq est victime de violence do-

mestique (dont 75 % au sein du couple). Chaque mois, deux femmes sont tuées par leur partenaire.<sup>14</sup>

### **Santé (ODD 3)**

Malgré des progrès significatifs réalisés dans le domaine de la santé des femmes, la mortalité maternelle, le VIH / sida ainsi que la violence largement répandue à l'égard des femmes et des filles demeurent un problème majeur. Chaque jour dans le monde, près de 800 femmes meurent suite à des complications pendant la grossesse ou l'accouchement, qui pourraient être évitées.<sup>15</sup> L'accès aux soins obstétricaux est étroitement lié au fait d'habiter en ville et aux possibilités financières. Plus de la moitié des femmes choisissent librement leur méthode contraceptive, mais seule une femme sur quatre décide elle-même

---

<sup>12</sup> Office fédéral de la statistique (OFS), La part des femmes dans les institutions politiques : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

<sup>13</sup> UN Women, Violence Against Women: <https://interactive.unwomen.org/multimedia>

<sup>14</sup> Office fédéral de la statistique (OFS), Violence domestique : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.html>

<sup>15</sup> Rapport sur les objectifs de développement durable 2020 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020>

si elle désire avoir des rapports sexuels. Selon l'UNICEF, plus de 200 millions de filles et de femmes dans le monde ont été victimes de mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) en 2020. S'agissant du VIH / sida, les jeunes femmes sont particulièrement touchées (plus de 60 % des nouvelles infections). Il y a là un lien évident avec la violence sexuelle dont celles-ci font l'objet.

### **Les femmes en temps de crises et de catastrophes (ODD 12 à 16)**

Les femmes sont les principales victimes des catastrophes naturelles. La majorité des personnes décédées lors du tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est était des femmes et des filles, mortes en tentant de porter secours aux enfants

et aux personnes âgées, ne sachant pour la plupart pas nager ou incapables de grimper pour se mettre à l'abri. La violence sexuelle et basée sur le genre à l'égard des femmes est souvent utilisée comme arme de guerre dans les conflits armés. Dans les principaux accords de paix conclus entre 1990 et 2017, les femmes représentaient 2 % des médiateurs/trices, 5 % des témoins et 8 % des négociateurs/trices. Sur les onze accords de paix majeurs signés en 2017, seuls trois contenaient des dispositions relatives aux questions de genre, et ce, alors que l'on sait que la paix est plus stable et plus durable lorsque celle-ci est conclue avec la participation des femmes et d'autres groupes de population marginalisés.

---

<sup>16</sup> UNICEF DATA – Child Statistics. Female Genital Mutilation (FGM). Letzte Aktualisierung: Februar 2020. <https://data.unicef.org/topic>

<sup>17</sup> UN Women, Progress on the SDGs, Gender Snapshot 2020: <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications>

<sup>18</sup> Rees, S., E. Pittaway and L. Bartolomei (2005) 'Waves of Violence: Women in PostTsunami Sri Lanka', Australasian Journal of Disaster and Trauma Studies. Available online at: <http://www.massey.ac.nz>

<sup>19</sup> The Sustainable Development Goals Report 2020: <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/>

## Intersectionnalité

La discrimination se manifeste souvent sous plusieurs formes différentes qui se cumulent. Par exemple, outre le sexe de la personne, agissent également comme facteurs de discrimination supplémentaires l'orientation sexuelle, le groupe ethnique, le handicap, l'âge, le statut économique, etc.

L'année 2020 illustre bien cette corrélation de facteurs conduisant à la discrimination multiple : la pandémie de COVID-19 a accentué les inégalités existantes, et les femmes en sont les principales victimes. 70 % des personnes exerçant dans le domaine du social et de la santé sont des femmes. Durant le semi-confinement, les cas de violence domestique ont augmenté et les femmes se sont souvent retrouvées à assumer la charge supplémentaire de travaux ménagers et de prise en charge, y compris la scolarité des enfants à la maison. (Ibid.)

## Conclusion

Si, dans le monde, des progrès significatifs ont été accomplis en matière d'égalité des sexes ces dernières décennies, de grandes disparités subsistent toutefois dans de nombreux domaines. Et ces inégalités de genre constituent **l'un des obstacles majeurs au développement durable et à la réduction de la pauvreté**. Il ne peut y avoir de développement durable sans égalité des sexes. Pour illustrer cela, examinons de plus près le lien entre droits des femmes et droits humains.

## 2. Les droits des femmes sont des droits humains : brève introduction

En 1995 à Pékin, Hillary Clinton avait lancé un message clair : **« Les droits humains sont les droits des femmes et les droits des femmes sont des droits humains, une fois pour toutes. »**

Si les droits des femmes sont aujourd'hui reconnus en tant que droits humains, cela n'a pas toujours été le cas, comme le montre ce bref historique.

- **1945/1948** : la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme stipulent toutes deux que les femmes et les hommes sont égaux en droits, et interdisent toute discrimination en raison du sexe.
- **1975-1985** : au début des années 1970, durant la Décennie des Nations Unies pour les femmes décrétée et lors des Conférences mondiales sur les femmes (en 1975 à Mexico, en 1980 à Copenhague et en 1985 à Nairobi), le mécontentement monte en raison de la marginalisation des femmes dans les traités de portée universelle relatifs aux droits humains. Car si ces derniers reconnaissent aux femmes et aux hommes les mêmes droits, ils font toutefois abstraction des expériences vécues différemment par les femmes et les hommes, ce qui ne permet pas d'éliminer les discriminations fondées sur le genre.
- **1979** : la Convention de l'ONU sur les droits des femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes CEDEF) est adoptée. Le texte met spécifiquement l'accent sur les discriminations contre les femmes et constitue, aujourd'hui encore, le seul instrument contraignant en matière de droits des femmes.

- **1992** : le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Conférence de Rio) reconnaît pour la première fois le rôle et la pleine participation des femmes comme essentiels à la protection de l'environnement et au développement durable.
- **1993** : la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tient à Vienne constitue une avancée significative dans la reconnaissance des droits des femmes en tant que droits humains. Le document final stipule pour la première fois que les droits humains des femmes et des filles sont une partie inaliénable, intégrale et indivisible des droits humains universels.

- **1995** : les Etats membres de l'ONU réunis à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin adoptent la *Déclaration et le Programme d'action de Beijing*, un programme visionnaire visant à promouvoir l'égalité des genres.
- **2000** : l'ONU adopte les Objectifs du Millénaire pour le développement qui intègrent, entre autres, les questions de l'égalité des genres dans l'éducation et la santé reproductive.
- **2015** : l'Agenda 2030 pour le développement durable est adopté et comprend, parmi les objectifs spécifiques fixés, un objectif dédié à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, et ancre des aspects liés au genre de manière transversale pour tous les autres objectifs.

Aujourd'hui, les droits des femmes sont reconnus en tant que droits humains. Des droits qu'il faut néanmoins conti-

nuellement défendre car ils sont régulièrement mis à mal.

## Déclaration et Programme d'action de Beijing

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing s'inscrivent dans le contexte des « belles années 1990 ». A cette époque, les droits des femmes furent reconnus au niveau international en tant que droits humains (cf. rappel historique), une reconnaissance accompagnée d'un mouvement féministe fort. En Suisse, une féministe était en charge du Département fédéral de l'intérieur : Ruth Dreifuss, qui porta plusieurs réformes sur le plan juridique, au nombre desquelles la loi sur l'égalité (1996), la ratification de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes (CEDEF) (1997), la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS avec l'introduction des rentes individuelles et des bonifications pour tâches d'assistance (1997) et la dépénalisation de l'avortement (2002), suivies d'autres révisions législatives dont les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (2003), la reconnaissance de la violence conjugale comme infraction poursuivie d'office (2004) et l'allocation de maternité (2004).

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing avec leurs douze domaines critiques étaient et demeurent un document visionnaire. Le travail de care y est identifié comme un facteur crucial en matière d'égalité. En outre, le document introduit le concept d'*intégration du genre* (*gender mainstreaming*), un concept certes controversé mais qui a permis un ancrage transversal de la perspective de genre dans tous les domaines où cela était possible, comme c'est aujourd'hui le cas avec l'Agenda 2030.

L'adoption en 1995 de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing n'a pas seulement marqué un tournant en matière d'égalité des sexes ; elle a également joué un rôle essentiel dans la poursuite du travail de sensibilisation aux questions relatives à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression sexuelle, et contribué à ce que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU s'empare de ces dernières.

*« If the World Conference on Women is to address the concerns of all women, it must similarly recognise that discrimination based on sexual orientation is a violation of basic human rights. »* (Beverley Ditsie, porte-parole de Lesbian Caucus)

### **Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et programme « Femmes, paix et sécurité »**

L'année 2020 a non seulement marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing mais également les 20 ans de **la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (RCSNU)**. En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait une résolution sans précédent en matière de politique de paix au niveau international. La résolution 1325 inscrit pour la première fois les intérêts et les préoccupations des femmes au centre des discussions sur la sécurité et la paix dans le monde. L'adoption du programme « Femmes, paix et sécurité » s'inscrit dans le contexte des années 1990 marquées par

un mouvement féministe fort de défense des droits des femmes en tant que droits humains, mais également par la guerre dans les Balkans et le génocide au Rwanda qui ont mis particulièrement en relief le recours à la violence sexué(e) comme arme de guerre. Ce mouvement des femmes, qui a fait de la maxime « Le privé est politique ! » son principe, a également permis un changement de paradigme sur la question de la violence domestique. Une violence non plus considérée comme relevant du domaine privé mais comme une violation des droits humains, renvoyant ainsi à l'Etat la responsabilité de l'empêcher.

La résolution 1325 reconnaît les expériences différentes et les rôles assumés différemment par les femmes et les hommes dans les conflits, et le rôle important joué par les femmes dans la prévention et le règlement des différends.

Le texte appelle à la protection des femmes dans les conflits armés et à la participation de ces dernières aux processus de paix. La résolution 1325 et ses huit résolutions connexes forment ce que l'on appelle l'agenda « Femmes, paix et sécurité », un plan d'action avec un objectif clair de protection des droits humains.

### **3. Agenda 2030 et égalité des genres : où en sommes-nous aujourd'hui ?<sup>20</sup>**

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les « belles années 1990 », la question de l'égalité des genres a connu un backlash, p. ex. concernant la santé sexuelle et reproductive et les droits des LGBTIQ+. A titre d'exemple, en 2015, aucun document final n'a été adopté à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre *Beijing +20*, et ce de façon délibérée afin de ne pas tomber en des-

---

<sup>20</sup> Les données chiffrées présentées dans ce chapitre sont issues du Rapport sur les objectifs de développement durable 2020 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020>

sous des engagements de 1995. De la même manière, la guerre contre le terrorisme, et avec elle la prévention de l'extrémisme violent, lancée par les États-Unis suite aux attentats du 11 septembre 2001 a conduit à une instrumentalisation de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». La ténacité des stéréotypes de genre et les rapports de pouvoir inégaux restent les principales causes des inégalités de genre.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'égalité des genres dans l'Agenda 2030, où, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la dimension de genre est loin d'être évidente.

**Pauvreté (ODD 1)** : en particulier l'extrême pauvreté présente souvent un visage féminin. Dans le monde, le risque d'être confronté à l'extrême pauvreté est 4 % plus élevé chez les femmes et les filles que chez les hommes. Là aussi, les tâches domestiques et le travail de care, non rémunérés, constituent un point critique. Le risque pour

les femmes entre 25 et 34 ans de basculer dans l'extrême pauvreté atteint 25 %.

**L'insécurité alimentaire (ODD 2)** aussi impacte plus fortement les femmes que les hommes. Les rapports de force inégaux au sein du ménage entraînent une probabilité de 10 % plus élevée chez les femmes de ne pas avoir suffisamment à manger. En effet, lorsque la nourriture se fait rare, ce sont avant tout les femmes et les filles qui mangent moins, et ce, alors qu'elles veillent le plus souvent à la sécurité alimentaire de la famille.

Sur la question de l'**approvisionnement en eau et l'assainissement (ODD 6)**, il existe aussi des écarts importants entre les sexes. Les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau, ce qui a pour conséquence, notamment dans le cadre du changement climatique, de réduire leur temps disponible pour s'instruire et générer un revenu. L'introduction de coûts pour l'eau aggrave leur situation. En Afrique subsaharienne, les femmes consacrent

chaque jour 16 millions d'heures à aller chercher de l'eau. Cette tâche fait par ailleurs augmenter le risque pour les femmes d'être agressées sexuellement. L'absence d'installations sanitaires pour les filles dans les écoles pousse ces dernières à abandonner leur scolarité.

La question de l'**énergie (ODD 7)** aussi a des répercussions différentes selon les genres. Le manque d'accès à des technologies non polluantes pour cuisiner – en 2017 on estimait à trois milliards le nombre de personnes concernées dans le monde – représente un risque sanitaire pour les femmes qui sont essentiellement responsables de la cuisine.

Dans le domaine de la **recherche et de l'innovation (ODD 9)**, les emplois restent dominés par les hommes. Seul environ un tiers des postes dédiés à la recherche sont occupés par des femmes (comme c'est aussi le cas pour les postes de direction dans l'économie).

Concernant les **inégalités entre les pays et en leur sein (ODD 10)**, il convient notamment de mentionner le nombre croissant de femmes en exil. Alors que par le passé, les jeunes hommes étaient essentiellement ceux qui fuyaient, sur l'ensemble des personnes réfugiées aujourd'hui, la moitié sont des femmes. L'exil constitue un risque majeur pour les femmes : elles sont la cible d'agressions sexuelles au cours de leur fuite et dans les camps de réfugié-e-s, et leurs besoins spécifiques en logement et leur traumatisme sont peu pris en compte.

70 % des personnes vivant dans les bidonvilles sont des femmes. L'**ODD 11 (villes et communautés durables)** comporte donc également de forts aspects liés au genre.

Sur la question du lien entre **égalité des genres et environnement (ODD 12 à 15)**, de grandes disparités demeurent là aussi. Les femmes et les hommes ont un rapport mais aussi des vulnérabilités et des ressources différentes vis-à-vis de l'environnement. Les femmes ont moins accès

à la terre et aux ressources naturelles. A peine 14 % des propriétaires fonciers dans le monde sont des femmes, un pourcentage qui baisse dans les régions où l'agriculture est le principal secteur d'activité.

La réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 passe par un engagement plus fort dans le partenariat et la coopération (**partenariats mondiaux, ODD 17**). Sur les 117 milliards de francs d'aide public au développement dépensés chaque année, seuls 38 % concernent les aspects liés au genre (qu'il s'agisse des objectifs principaux ou des sous-objectifs). Davantage de ressources doivent être rapidement allouées à la promotion de l'égalité des genres pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

---

### 3. TÉMOIGNAGES DE L'ÉPOQUE

En 1995 à Pékin, une délégation suisse composée d'une trentaine de femmes participa au forum des ONG organisé en marge de la quatrième Conférence mondiale pour les femmes. Parmi elles se trouvaient Anny Heffi-Misa et Anni Lanz, avec qui nous avons échangé sur leurs expériences sur place ainsi que sur leur engagement politique avant et après le forum

#### **Avant le forum**

En 1992, Anny Heffi-Misa cofonda Babaylan, le réseau européen des femmes migrantes philippines, dans lequel elle s'engagea activement en Suisse. C'est dans ce cadre qu'elle décida avec des amies de se rendre à Pékin. A l'époque, Anny Heffi-Misa avait déjà une certaine expérience des conférences internationales à l'occasion desquelles elle ne manquait pas de défendre les droits des migrantes. Les frontières de la *forteresse Europe* étaient hautement contrôlées et la politique d'admission sur le territoire particulièrement restrictive.

Au cours des travaux préparatoires en vue du forum, Anny Heffi-Misa mit également en avant la vision des migrantes. Une approche d'autant plus nécessaire que la question de ces femmes et de leurs droits était jusqu'alors quasiment absente des débats féministes.

Anni Lanz quant à elle était active dans le domaine de l'asile. C'est ainsi qu'elle fut amenée à côtoyer les droits humains, un sujet qui l'impressionna par sa dimension internationale et son caractère contraignant. En 1993, elle participa à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tenait à Vienne. C'est là-bas qu'elle apprit que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devait se tenir deux ans plus tard. Des femmes engagées avaient alors expliqué aux participant-e-s que les droits des femmes sont des droits humains et que les femmes ont aussi des droits fondamentaux, ce que de nombre d'entre elles ignoraient à l'époque. La référence aux droits humains occupa une place centrale lors du forum des ONG à Pékin, si bien qu'ils furent explicitement cités dans le document final du Programme d'action.

Anni Lanz aussi, à travers son engagement politique, entretenait des contacts avec des migrantes pendant les travaux préparatoires en vue du forum, et c'est ainsi qu'elle fit la connaissance d'Anny Heffi-Misa qui lui apporta son expérience des conférences internationales.

A l'époque, la Suisse officielle chercha pendant longtemps à ignorer les militantes et les ONG. Au début, il n'était pas prévu que ces dernières soient représentées dans la délégation suisse. Ce n'est que suite à une forte pression des ONG lors d'un débat avec l'administration fédérale, et avec le soutien de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, que celles-ci ont pu obtenir d'être représentées au sein de la délégation, par deux femmes.

### **La naissance du Programme d'action de Pékin**

Difficile aujourd'hui d'imaginer les conditions dans lesquelles, à l'époque, les travaux préparatoires se sont déroulés : c'est sans Internet, à coup de téléphones et de fax, et de piles de documents qui s'accumulaient que le texte pour le Pro-

gramme d'action vit le jour. Il fut révisé près de vingt fois, chaque mot pesé. Son contenu s'appuyait sur les conférences régionales organisées en 1994 sur chaque continent. La mise en réseau des femmes et des organisations féministes fut un élément essentiel. C'est par ce biais que l'organisation Coordination des ONG, qui deviendra plus tard la Coordination post Beijing des ONG Suisses, vit le jour.

Le texte du Programme d'action fut ensuite amélioré par les ONG présentes pendant le forum, avant d'être remis aux gouvernements pour les négociations finales. Au début, les gouvernements étaient en désaccord avec un grand nombre de points figurant au texte. Les ONG ont donc désigné des délégué-e-s qui rencontrèrent des représentant-e-s gouvernementaux/ales à plusieurs reprises. Les négociations furent ardues.

### **Pendant le forum**

Le forum des ONG se déroula à 50 km de Pékin, sur un terrain marécageux. Les autorités de Pékin redoutaient la

venue en nombre de « féministes et lesbiennes qui font le voyage jusqu'à Pékin au lieu de rester chez elles à tricoter ». Près de 30 000 femmes venues des quatre coins du monde se rassemblèrent sur ce terrain boueux, sous la pluie et dans la gadoue, obligées de loger dans des habitations misérables pendant deux semaines, ce qui n'entama en aucune façon la bonne humeur. L'ambiance était si agréable que de nombreux/euses représentant-e-s gouvernementaux/ales se sont rendirent également sur place pour rencontrer les ONG et en profiter pour s'inspirer des milliers d'ateliers organisés. Chaque jour, les participant-e-s recevaient pour la journée un programme aussi épais qu'un annuaire téléphonique. Certains ateliers avaient été planifiés avant le forum ; d'autres pendant celui-ci, de manière spontanée. Les principaux thèmes portaient sur les droits humains, la migration, les sans-papiers, les violences à l'égard des femmes ainsi que l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Avec des amies, Anny Hefti-Misa organisa, entre autres, un atelier sur le thème des employées de maison. Elle avait

même réussi à faire venir l'une d'entre elles, employée à Berne, au forum pour parler de son expérience personnelle. Anny Hefti-Misa avait préparé les ateliers en grande partie à bord du *Peace Train*, un train parti d'Helsinki pour un voyage de deux semaines en direction de Pékin et dans lequel près de 200 femmes venues du monde entier avaient pris place.

En Suisse, l'écho médiatique pendant et après le forum fut immense. Tous les jours, les participantes suisses envoyaient des fax à une amie restée en Suisse, qui se chargeait ensuite d'informer les médias. Les médias ne manquèrent naturellement pas d'évoquer la crainte des autorités chinoises devant les dizaines de milliers de femmes ni les conditions d'hébergement des participant-e-s sur ce terrain boueux et d'autres anecdotes, appréciées des lecteurs/trices.

Pour des dizaines de milliers de femmes du monde entier, le forum fut vécu comme une expérience unique et enrichissante :

*«Pour moi, ce forum aura été un moment clé dans ma vie. J'en ai puisé une grande force qui, par la suite, m'a nourrie des années durant. »*

**Anni Lanz**

*«L'énergie qui s'est dégagée pendant le forum était si forte. L'engagement et l'enthousiasme des femmes si grands. Le réseautage jusqu'à tard le soir a fait naître quelques belles et longues amitiés. »*

**Anny Heffi-Misa**

### **Après le forum**

L'impact du forum sur la politique de la Suisse en matière d'égalité des droits s'est fait nettement sentir. Les militantes pour les droits des femmes et les organisations féministes de Suisse ont été bien informées du contenu du forum. Dans les premiers temps qui suivirent Pékin, il fut plus facile de faire entendre les revendications des femmes. Les compétences du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes furent renforcées et les responsables politiques

davantage sensibilisé-e-s aux revendications féministes. En outre, dans les années qui suivirent Pékin, la Coordination post Beijing des ONG Suisses organisa chaque année une conférence sur un thème spécifique du Programme d'action, avec une audition au cours de laquelle des représentantes de l'administration fédérale devaient rendre compte de la mise en œuvre du Programme d'action.

Plus tard toutefois, au début des années 2000, l'on s'éloigna de la question de l'*autonomisation* et le concept d'*intégration du genre* fut introduit, en théorie du moins. Puis la politique de l'égalité des droits s'est largement concentrée sur l'économie.

En collaboration avec l'Alliance des organisations féminines suisses, l'actuelle alliance F, et dans le prolongement du forum, la reconnaissance des motifs de fuite spécifiques aux femmes a pu être inscrite dans la loi par le Parlement fédéral. Un thème que les ONG suisses doivent de nouveau défendre aujourd'hui.

## **L'importance du Programme d'action de Pékin hier et aujourd'hui**

Pour Anny Hefti-Misa, l'important est de travailler avec le Programme d'action et d'intégrer ce dernier à la promotion de l'égalité. Un texte, c'est bien « mais un texte seul ne peut rien s'il n'est pas suivi d'actions ou de mesures concrètes. » En 1995 non plus. Au début, les parlementaires étaient bien informé-e-s au sujet du Programme d'action de Pékin, mais au fil des années, l'information s'est faite plus rare. Aujourd'hui, le Programme d'action est rarement invoqué et tombe progressivement dans l'oubli.

Le potentiel du Programme d'action, Anni Lanz le voit dans les engagements politiques que les Etats avaient pris autrefois. Le Programme est bien plus progressiste que la politique d'aujourd'hui et il faut sans cesse rappeler aux gouvernements leurs engagements de 1995 ; tout comme le fait aujourd'hui la jeunesse pour le climat avec les Accords de Paris. Les deux femmes en sont convaincues : il

faut aujourd'hui davantage nous inspirer du mouvement pour le climat et des récents mouvements féministes autour de la grève des femmes, en particulier de ses structures instituées sur une base démocratique où chaque personne peut apporter pleinement sa créativité. En outre, la création d'un vaste réseau d'organisations et de militantes demeure plus que nécessaire.

*Anny Hefti-Misa s'engage activement pour les questions concernant les femmes, et en particulier les migrantes, depuis les années 1990. Elle a cofondé deux organisations philippines en Europe ainsi que d'autres organisations locales de défense des droits des migrant-e-s. Elle a récemment été élue l'une des 100 personnalités les plus influentes des Philippines par le réseau « Filipina Women's Network » dont le siège est à San Francisco (Etats-Unis).*

*Anni Lanz milite pour les droits humains et travaille principalement dans l'aide aux réfugié-e-s. En 2004, la Faculté de droit de l'Université de Bâle lui a décerné le titre*

## 4. OÙ EN EST LA SUISSE AU- JOURD'HUI ?

En vue des 25 ans de la Déclaration de Beijing, la Suisse a tiré un bilan sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing à l'attention de l'ONU.

*de docteur honoris causa pour son engagement indéfectible en faveur de l'application des droits humains au niveau national et international, notamment dans les domaines du droit d'asile et des droits des femmes. Anni Lanz a participé activement à la création de la Coordination post Beijing des ONG Suisses.*

# BEIJING + 25 : MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE BEIJING RAPPORT SUISSE

*Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG*

---

Berne, 06.06.2019 - En vue des 25 ans de la Déclaration de Beijing l'an prochain, la Suisse tire un bilan sur l'égalité entre femmes et hommes à l'attention de l'ONU. Du côté des succès figurent la nouvelle obligation pour les entreprises à partir de 100 employé-e-s de procéder à une analyse de leur pratique salariale ou les récentes dispositions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Du côté des défis, l'inégalité salariale n'est pas sans impact sur les retraites des femmes, et la conciliation entre vies professionnelle et familiale reste difficile.

Suite à la décision du Parlement fédéral fin 2018, les entreprises à partir de 100 employé-e-s seront prochainement tenues d'analyser leur pratique salariale au regard

de l'égalité. Les femmes sont en outre mieux protégées contre la violence grâce à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), entrée en vigueur en 2018, et aux modifications du droit civil et pénal qui octroient la possibilité de surveiller électroniquement le respect d'une interdiction géographique ou d'une interdiction de contact. Enfin, grâce à son engagement financier, la Confédération a soutenu la création de 60 100 places de crèche depuis 2003.

Malgré ces avancées importantes, des problèmes subsistent. En moyenne, les femmes gagnent toujours 18 % de moins que les hommes, ce qui péjore ensuite leurs retraites, lesquelles sont inférieures de 37 %. Les rôles traditionnels restent très marqués et influencent les choix

---

<sup>21</sup> Fin 2019, la situation au Parlement fédéral s'est considérablement améliorée ; la pourcentage de femmes a augmenté de 10% depuis lors.

d'études et de profession des filles comme des garçons. De nombreuses familles ne disposent pas de places de crèches. Le pourcentage de femmes au Parlement fédéral stagne depuis 2007.<sup>21</sup> Enfin, la violence domestique continue de tuer : une personne meurt toutes les deux semaines.

Tel est le bilan de la Suisse près d'un quart de siècle après la quatrième Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, qui s'était tenue en 1995 à Beijing. A l'époque, 189 Etats, dont la Suisse, avaient signé cette déclaration aux engagements visionnaires ainsi que le Programme d'action de Beijing, qui jetait les bases de sa mise en œuvre. Avec ce rapport, la Suisse répond à la demande de l'ONU de montrer les récentes évolutions dans la politique de l'égalité et de mettre en évidence les points qui restent à améliorer. Un bilan mondial sera effectué lors de la 64e session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui se tiendra l'an prochain à New York.

Le rapport complet peut être téléchargé sur le site du BFEG.

---

Comme ce fut le cas lors de précédents anniversaires du Programme d'action, la Coordination post Beijing des ONG Suisses a publié un rapport en 2019 sur la situation en Suisse, à l'occasion de *Beijing +25*.

# DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DES SEXES EN SUISSE

## *Coordination post Beijing des ONG Suisses*

---

En dépit des progrès importants réalisés au niveau législatif, l'égalité entre hommes et femmes<sup>22</sup> demeure un problème en Suisse. L'article 8 de la Constitution fédérale énonce certes le principe de l'égalité ainsi que l'interdiction des discriminations fondées, entre autres, sur le sexe. La loi sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur en 1996. Un an plus tard, en 1997, la Suisse ratifie la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et, en 2017, celle du Conseil de l'Europe (Convention d'Istanbul) sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les iné-

galités et les discriminations fondées sur le sexe n'en persistent pas moins, tant dans la vie quotidienne que dans les cadres juridiques et les structures sociales. La Suisse ne s'est toujours pas dotée d'une stratégie pour réaliser l'égalité de sexe au niveau national, bien que la politique et de nombreuses ONG en aient maintes fois fait la demande. Diverses institutions censées œuvrer à la promotion de l'égalité entre les sexes au niveau national ou cantonal sont reléguées au second plan, voire carrément supprimées.

Les **stéréotypes concernant les rôles** sont encore très répandus en Suisse. Aujourd'hui comme hier, les médias restent trop peu impliqués dans une stratégie visant à corriger cet état de fait, de même que les écoles, qui

---

<sup>22</sup> Le genre ou le sexe sont une construction sociale. Au-delà du schéma binaire homme-femme, il existe d'autres identités de sexe et de genre. Les individus s'identifient (exclusivement ou non) comme de sexe féminin ou masculin, sont perçus comme filles/femmes, garçons/hommes, ou socialisés en tant que femmes ou hommes. Les « femmes » et les « filles » font l'objet de discriminations multiples dans les dimensions de l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la racialisation, la classe sociale et l'origine.

pourraient en faire beaucoup plus en matière de sensibilisation. Comptetenu de leur large impact, ces institutions pourraient contribuer à diffuser une vision alternative de la répartition des rôles, distincte du modèle traditionnel. Les Femmes noires, de couleur, autochtones ou racisées, les personnes transgenres ou non-binaires et les femmes en situation de handicap sont en particulier l'objet de stéréotypes et de discriminations, p. ex. (s)exotisation, racisme, invisibilisation et privation de parole.<sup>23</sup> Les femmes musulmanes sont régulièrement utilisées pour légitimer une politique raciste et islamophobe (fémonationalisme).<sup>24</sup>

Le choix de la profession est également fortement marqué par des modèles socialement définis. Bien qu'une loi sur la formation professionnelle visant l'égalité des

chances existe depuis longtemps, il manque au niveau fédéral un projet concret pour favoriser l'égalité à toutes les étapes de la formation. De plus, les législations cantonales sur la formation professionnelle ne tiennent pas suffisamment compte de cet enjeu.

Le **monde du travail** est un autre domaine dans lequel les femmes font encore et toujours l'objet de discriminations. Elles continuent à être sous-représentées à des postes de direction et les inégalités salariales subsistent. Plus de la moitié des femmes travaillent à temps partiel, ce qui les désavantage en termes de formation continue et d'assurances sociales. Les femmes sont nombreuses à occuper des emplois dits précaires dans des secteurs peu rémunérés où prévalent des conditions de travail incertaines.

---

<sup>23</sup> Dos Santos Pinto, Jovita : Besitzen, s/exotisieren, vergessen – Sklaverei, Einbürgerung und Rassisierung um 1798. Exposé (en allemand) présenté lors du congrès sur le colonialisme et le rôle de la Suisse « Von der Kolonisierung zur Globalisierung. Warum wir Schweizer Geschichte neu denken sollten », Université de Berne, 2018, manuscrit non publié

<sup>24</sup> Farris, Sara : Die politische Ökonomie des Femonationalismus. In: Feministische Studien, 2011, Heft 2, Band 29, 321-334

Cela concerne notamment les femmes victimes de discriminations multiples, comme par exemple les femmes handicapées.

Un autre facteur important à prendre en considération est le manque de structures d'accueil pour les enfants. Malgré la mise en place d'un standard minimum il y a quelques années, plusieurs lacunes persistent dans le droit à l'allocation de maternité, et a fortiori en ce qui concerne le congé de paternité, un sujet qui commence tout juste à être discuté au niveau politique. L'offre d'accueil extrafamilial des enfants est nettement plus chère en Suisse que dans les pays voisins. Beaucoup de femmes ont également des difficultés à concilier leur vie familiale et leur activité professionnelle sans subir de graves préjudices financiers.

En Suisse, la pauvreté présente souvent un visage féminin. Elle touche en effet tout particulièrement les mères élevant seules leurs enfants, les femmes âgées et les familles

nombreuses. Cette situation est aggravée par certaines réglementations relatives à la famille et au divorce, qui s'avèrent souvent discriminatoires envers les femmes.

On continue à déplorer en Suisse de nombreux cas de **violences liées au genre**, en particulier de violence à l'égard des femmes (incluant la traite des femmes et le mariage forcé), notamment pour les femmes et les filles frappées par des discriminations multiples. Cela se manifeste moins au niveau juridique, où beaucoup de progrès ont été accomplis ces dernières années, que lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi.

Dans le domaine de la **migration**, les femmes sont particulièrement vulnérables. Elles doivent très fréquemment se contenter d'emplois sous-qualifiés et se retrouvent souvent obligées d'accepter plusieurs emplois à temps partiel. Sur le marché du travail, elles font l'objet de discriminations structurelles dans les secteurs privé et public, en particulier lorsqu'elles portent un voile. Les femmes migrantes hé-

sitent à demander les prestations des assurances sociales par crainte de voir leur statut légal péjoré ou de le perdre. Bien que les migrant-e-s représentent 25 % de la population résidante, ils/elles sont totalement exclu-e-s des processus et décisions politiques<sup>25</sup>.

Par ailleurs, leurs diplômes acquis dans leur pays d'origine ne sont souvent pas reconnus en Suisse. D'un point de vue juridique, ces femmes sont souvent en situation de devoir défendre leurs droits, que ce soit lors de violence conjugale ou en ce qui concerne leur statut de séjour. La vulnérabilité des migrantes est encore accrue par le fait que, contrairement aux interruptions de grossesse, les moyens de contraception ne sont pas remboursés par l'assurance maladie obligatoire. Il en va de même pour leur accès aux soins de santé reproductive. Il est essentiel de prendre des mesures pour améliorer la santé de ce groupe de po-

pulation particulièrement vulnérable car les femmes issues de la migration vivent souvent dans l'isolement social ; elles sont nombreuses à dépendre de leur époux ou de parents proches, financièrement mais aussi d'un point de vue linguistique. Faute d'accès à une information multilingue, ces difficultés linguistiques renforcent l'impact des facteurs socio-économiques. L'absence de reconnaissance de leurs compétences professionnelles, le racisme structurel dont elles sont victimes, une situation professionnelle éprouvante et éventuellement une situation de séjour incertaine contribuent à péjorer la santé des mères et des enfants issu-e-s de la migration.

Les femmes et les filles en situation de handicap sont particulièrement sujettes à des **discriminations multiples** : inégalités d'accès à la sécurité sociale, stéréotypes ancrés dans les mentalités lors du choix professionnel, activité

---

<sup>25</sup> Exceptions pour les décisions et les élections cantonales : les cantons de Neuchâtel et du Jura acceptent la participation des migrant-e-s avec permis C.

faiblement rémunérée, conditions de travail précaires à l'égard des hommes en situation de handicap et des femmes valides, risque plus élevé d'être victimes de violence, discriminations dans le domaine de la sexualité et de l'accès aux mesures de planning familial, manque d'opportunités en matière d'autodétermination et de participation politique.

Les thèmes de l'identité transgenre et de l'« identité sexuelle » ne sont traités explicitement ni dans la Constitution fédérale, ni dans celles des cantons, pas plus qu'au niveau des lois. Ce défaut de protection est en contradiction flagrante avec la vie réelle de ces personnes en butte à la discrimination, à la stigmatisation et à la violence.

## Recommandations

1. Il est crucial de poursuivre les efforts pour sensibiliser les autorités, les instances compétentes et la population. A cette fin, il convient d'élaborer une stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes<sup>26</sup> et d'adopter une démarche de mainstreaming incluant également la prévention et la lutte contre les discriminations multiples.
2. Pour atteindre l'égalité dans les différents domaines (fonctions politiques, postes de direction dans le secteur privé, etc.), les mesures reposant sur la bonne volonté des acteurs ne suffisent pas. Il est indispensable de mettre en œuvre des mesures spécifiques comme les quotas (p. ex. pour les femmes dans les organes politiques et les conseils d'administration) et d'agir au ni-

---

<sup>26</sup> Le rapport date de 2019. Entre-temps, une stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre prévue d'ici à 2030.

veau législatif (p. ex. par une loi sur le congé paternité), afin de réaliser les objectifs fixés dans le plan d'action.

3. Les moyens financiers du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et des bureaux cantonaux de l'égalité doivent être renforcés, de même que leur marge de manœuvre et leur influence politique.
4. La Suisse a besoin d'un plan d'action national contre la violence domestique et celle liées au genre, notamment contre la violence à l'égard des femmes et des filles vulnérables et frappées par des discriminations multiples. La Convention d'Istanbul doit être pleinement appliquée, sans restrictions ni discriminations.
5. Le droit de vote et d'élection doit être étendu à l'ensemble des personnes résidant en Suisse.



## 5. FORUM GÉNÉRATION ÉGALITÉ ET COALITIONS D'ACTION

En partenariat avec la société civile, le *Forum Génération Égalité* est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Forum est organisé par ONU Femmes et co-présidé par la France et le Mexique. Après un coup d'envoi au Mexique, le Forum connaîtra son point culminant à Paris probablement au cours du premier semestre 2021. Il lancera un ensemble d'actions concrètes, ambitieuses et transformatrices, afin de réaliser immédiatement et durablement des objectifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Forum s'inscrit dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation *Beijing +25* en lien avec l'Agenda 2030.

Les principaux objectifs du Forum seront de définir pour l'avenir un programme d'action féministe novateur et ambitieux, développer dans six *Coalitions d'action*, qui permettront de parvenir à des résultats concrets en ma-

tière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la décennie d'action des Nations unies (2020-2030), afin de réaliser les objectifs de développement durable.

Les Coalitions d'action sont des partenariats multi-acteurs, mondiaux et innovants, qui mobiliseront les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé. Les thèmes choisis pour les Coalitions d'action se fondent sur une approche par les droits humains et résultent d'un processus de consultation des groupes féministes internationaux, des organisations de base, des gouvernements et d'autres partenaires. Ces thèmes sont les suivants<sup>27</sup>:

- la violence basée sur le genre ;
- la justice économique et les droits économiques ;

---

<sup>27</sup> Voir <https://forum.generationequality.org/fr/propos>

- le droit à disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs ;
- l'action des femmes en faveur de la justice climatique ;
- les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les mouvements et le leadership féministes.

## 6. LES 25 ANS DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING EN SUISSE

Lors du colloque organisé le 17 septembre 2020 par la Coordination post Beijing des ONG Suisses et le réseau Plateforme Agenda 2030 en vue des 25 ans de la Déclaration de Beijing, les participant-e-s ont pris part à six ateliers consacrés aux Coalitions d'action et dirigés par des expert-e-s qui ont présenté chaque thème en le rapportant à la Suisse. A l'issue de ces ateliers, expert-e-s et participant-e-s (70 représentant-e-s de 50 ONG suisses) ont formulé ensemble des revendications ainsi que des mesures possibles.

# LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

**Georgiana Ursprung et Simone Egglar, *TERRE DES FEMMES Suisse***

---

## **Violence liée au genre - violence à l'égard des femmes et des filles**

Partout dans le monde et à toutes les époques, des êtres humains ont connu des violences liées au genre. A Pékin déjà ce fut l'un des thèmes principaux, et la lutte contre la violence a gardé toute son urgence jusqu'à aujourd'hui. En signant en 2018 la Convention d'Istanbul, la Suisse a trouvé un nouvel instrument contre la violence et pour l'égalité, dont grandes lignes avaient déjà été esquissées à Pékin. Dans le cadre de l'atelier, nous avons discuté de certains aspects clés de notre travail sur la violence et avons profité de l'occasion pour dresser un bilan des évolutions depuis Pékin.

## **L'égalité est la condition sine qua non de la non-violence**

A Pékin, l'analyse féministe a été confirmée, à savoir que la violence et l'égalité sont liées et interdépendantes : « La violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés. (...) La subordination économique et sociale des femmes peut être à la fois une cause et une conséquence de la violence qu'elles subissent. » Et : « (La violence à l'égard des femmes) compte parmi les principaux mécanismes sociaux sur lesquels repose la subordination des femmes. »<sup>28</sup> Cette analyse est la prémisse centrale de la Convention d'Istanbul, en vigueur en Suisse depuis 2018.

---

<sup>28</sup> Extrait de la traduction française du Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : <https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>

Pour la lutte contre la violence liée au genre, ceci signifie que le travail en faveur de l'égalité équivaut à un travail de prévention contre la violence. Et nous n'obtiendrons un monde sans violence qu'à condition d'obtenir l'égalité. Le travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être un axe central du travail contre la violence. En Suisse, ce constat n'a été mis en application que chez peu d'acteurs/trices et le travail en faveur de l'égalité perd de sa vigueur plutôt qu'il ne se développe.

### **« La violence contre les femmes » est une violence basée sur le genre**

La notion de violence et la perspective de genre ont considérablement évolué depuis Pékin. Les évolutions suivantes sont à prendre en compte dans le travail féministe contre la violence :

A Pékin, la violence physique, sexuelle et psychique,

- exercée au sein de la famille (notamment avec des pratiques telles que la dot, le mariage forcé, les mutila-

tions génitales et l'exploitation et le viol conjugal) ;

- exercée au sein de la société (violence sexuelle, par exemple sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement, traite des femmes et prostitution forcée) ;
- perpétrée ou tolérée par l'Etat dans les zones de conflit armé (notamment le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée) ;
- dans le cadre de la reproduction sexuelle (stérilisations forcées, avortements forcés, contraception imposée par la contrainte ou la force, infanticide des filles et sélection prénatale en fonction du sexe ) ont été explicitement citées.

Toutes ces formes de violence demeurent aujourd'hui très virulentes. A la différence près qu'il est aujourd'hui admis que la violence à l'égard des femmes ne doit plus être considérée sous l'angle hétéronormatif et binaire des genres mais plutôt dans une conception et une pratique plus inclusives. Ainsi peut-on parler de violence à l'égard

des femmes pour toute violence subie en raison de l'identité, de l'expression, des caractéristiques et de la socialisation de genre. Ceci inclut non seulement les femmes cisgenres, mais aussi les personnes trans, intersexes, non binaires et en questionnement. Toutes ces personnes subissent des violences à cause du système patriarcal. C'est pourquoi nous utilisons le terme FINT (femmes, personnes intersexes, non-binaires et transgenres).

### **Vulnérabilité particulière, intersectionnalité et inclusion**

A Pékin déjà, les groupes de femmes particulièrement vulnérables ont fait l'objet d'une attention particulière. Aujourd'hui, non seulement il convient de rester conscient-e de leur existence mais il faut aussi sensibiliser à la nécessité d'une perspective inter-sectionnelle. L'objectif est bel et bien de garantir une réalisation inclusive et non discriminatoire de toutes les mesures contre la violence, au profit de TOU-TE-S.

Le rapport de Pékin reconnaît l'existence de certains

groupes de femmes particulièrement vulnérables face à la violence, notamment « les femmes appartenant à des minorités ou à des populations autochtones, les réfugiées, les migrantes, les femmes pauvres vivant dans des communautés rurales ou isolées, les femmes sans ressources, internées ou détenues, les petites filles, les handicapées, les femmes âgées, déplacées, rapatriées, y compris les travailleuses expatriées, les femmes vivant dans la pauvreté ou dans des zones de conflit armé, ou dans des régions sous occupation étrangère ou qui sont le théâtre d'une guerre d'agression, d'une guerre civile ou de menées terroristes, y compris les prises d'otages. » Dans ce même rapport ne figure cependant aucune mention de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ; des thèmes que les mouvements féministes ont depuis beaucoup traités et intégrés à divers niveaux, preuve en est notamment la notion de FINT.

Toutefois, il y a jusqu'à aujourd'hui un manque de soutien à l'égard des personnes particulièrement marginalisées et confrontées à de multiples problématiques, que ce soit

en matière de prévention, conseil, protection ou d'action pénale. La Suisse, au plus tard avec la Convention d'Istanbul, se voit dans l'obligation d'appliquer toutes les mesures contre la violence de façon inclusive et non discriminatoire, ce qui implique une perspective ainsi qu'une mise en œuvre intersectionnelle. Dans son article 4, la Convention d'Istanbul l'exprime clairement :

« La mise en œuvre des dispositions de la présente Convention par les Parties, en particulier les mesures visant à protéger les droits des victimes, doit être assurée sans discrimination aucune, fondée notamment sur le sexe, le genre, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, l'état de santé, le handicap, le statut ma-

rital, le statut de migrant ou de réfugié, ou toute autre situation. »<sup>29</sup>

Or, la Suisse ne remplit toujours pas cette obligation et les ONG sont appelées à maintenir leurs revendications en faveur de l'intersectionnalité, de l'inclusion et de la non-discrimination. Elles doivent en outre continuer de développer leurs réseaux et promouvoir ainsi les échanges.

### **Une approche globale fondamentale**

A Pékin déjà, constat fut fait que la violence ne pouvait être contrée qu'avec une approche globale : « Pour relever le défi que constitue l'élimination de toute violence à l'égard des femmes au sein de la famille, de la communauté et de l'Etat, il est nécessaire et possible de mettre au point une approche globale et multidisciplinaire. Le principe de l'égalité et du partenariat entre hommes et

---

<sup>29</sup> Extrait de la traduction française du texte de la Convention : <https://istanbulkonvention.ch/html/blog/text-fr.html>

femmes et le respect de la dignité humaine doivent prévaloir dans tous les aspects de la vie en société. Il faudrait que les systèmes éducatifs favorisent le respect de soi, ainsi que le respect mutuel et l'esprit de coopération entre les femmes et les hommes. »<sup>30</sup> La Convention d'Istanbul oblige également la Suisse à travailler sur les quatre axes suivants : la prévention, la protection et le soutien, l'action pénale et une procédure coordonnée. Mais force est de constater que la volonté politique manque bien souvent pour donner autant de poids à la prévention qu'à l'action pénale et que les ressources nécessaires manquent.

### **La violence exercée par l'Etat, les employé-e-s de l'Etat ou les acteurs/trices mandaté-e-s par l'Etat**

Cette forme de violence a également été expressément citée à Pékin (cf. ci-dessus). Mais elle est à peine traitée en Suisse et n'est pas vraiment reconnue et prise

en compte comme violence à l'égard des FINT. Même parmi les ONG et les mouvements féministes, la prise de conscience fait encore souvent défaut. Pour exemple : le profilage racial effectué par la police, la violence par d'autres autorités et institutions telles que l'APEA ou en lien avec les séjours en prison, les renvois ou les expulsions, les détentions en vue du renvoi ou de l'expulsion, ou encore dans le domaine de la santé (notamment violence périnatale, opérations d'enfants intersexes). En matière de profilage racial, des mesures passives sont parfois mises en place telles que des formations de la police, mais les mesures actives font défaut, par exemple la mise en place d'un organe de médiation. L'exemple de la violence dans le domaine de la santé présente un double intérêt du point de vue féministe : cette violence est causée, entre autres, par la pression sur les ressources dans le secteur du care et il est important d'éviter que les FINT

---

<sup>30</sup> Extrait de la traduction française du Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : <https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>

n'en deviennent ni victimes ni auteures (avec en partie une implication en tant que victime).

Les ONG sont appelées à prendre conscience de ces thèmes et à se les approprier en tant que problématiques et à les affronter.

### **N'oublions pas que la violence trouve sa source dans le système capitaliste !**

Il en était déjà question à Pékin et ceci s'est précisé depuis à l'échelle mondiale : le système capitaliste est un système violent et conduit à d'autres formes de violence à l'égard des FINT. Car les personnes subissant l'exploitation du système capitaliste la répercutent, par exemple sous forme de violence à l'égard des FINT. La lutte contre la violence faite aux FINT est donc aussi une lutte contre les symptômes, car les racines sont le patriarcat et le capitalisme. Ainsi, les participant-e-s à l'atelier ont-elles/ils placé au premier rang de leurs préoccupations la nécessité de se libérer du système d'exploitation capitaliste.

Il y a donc besoin d'une vue d'ensemble générale sur la violence et des mesures globales correspondantes, intégrant des mesures anticapitalistes. La Suisse est une société ultracapitaliste et ultra-conservatrice en ce qui concerne les genres. A titre d'exemple, citons la légitimation de la violence liée au genre au travers du droit pénal relatif aux infractions sexuelles (absence de consensus) et le droit de la migration (art. 50 LEI), qui reflètent la violence sociale.

Telle est donc la revendication : sortir du capitalisme pour une société sans violence à l'égard des FINT !



# JUSTICE ÉCONOMIQUE

**Lucie Waser, Femmes SEV**

---

La vision d'un monde en paix ne deviendra réalité que lorsque tous les genres obtiendront des relations de travail justes, pour qu'il devienne possible de contrer ensemble la faim, la violence et la pauvreté. Cette prospérité future devra être mise en place tout en respectant les écosystèmes (terres, air et eau) et en garantissant la protection des êtres humains et des animaux. La consommation et la production ne devraient plus dépasser les limites des ressources planétaires. Pour le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDAW mais aussi l'agenda 2030, **nous disposons d'un objectif économique commun** : la croissance économique ne pourra être durable que si son utilité profite à tous les genres.

## ÉCONOMIE ET DROITS DES FEMMES EN SUISSE

Il existe des différences considérables en ce qui concerne

l'accès des femmes à l'économie suisse et leurs **chances respectives d'atteindre des positions de pouvoir** au sein de ces structures. Seuls 3 % des membres de la direction et 4 % des membres du conseil d'administration dans les entreprises cotées en bourse sont des femmes. Bien que les femmes en Suisse fassent clairement partie des plus actives professionnellement au niveau européen, majoritairement avec **un emploi à temps partiel voire même un très petit temps partiel**, on constate une discrimination salariale constante de 8 % et des salaires fixés bien trop bas (ODD 8). En résulte une **perte financière annuelle pour les femmes des 100 milliards de francs**. Ceci est directement dû à l'absence de stratégies politiques familiales, qui jusqu'à maintenant n'ont pas permis d'obtenir une réelle **compatibilité entre vie privée et vie professionnelle** (ODD 5). Avec leur **travail non rémunéré** dans la vie privée, les femmes perdent encore **248 milliards de francs par an**. C'est ainsi que se perpétuent de génération en génération les traditions patriarcales. Le degré d'égalité entre les individus, dans la famille et dans la société dans son ensemble se mesure en

fonction du degré de liberté économique des femmes, de leur intégrité physique et de leur niveau de stress.

Malgré d'importantes actions politiques contre la discrimination des filles et des femmes dans l'accès à l'éducation et à la formation (ODD 4), l'embauche et la rémunération, la promotion professionnelle, la mobilité professionnelle horizontale et verticale, ainsi que des conditions de travail plus souples, la **répartition des responsabilités au sein de la famille en matière de travail non rémunéré<sup>31</sup> et de care** reste **inégale** pour les femmes<sup>32</sup>. Cet état de fait restreint déjà leur participation à la vie économique et génère un degré de stress élevé. Si on trouve de plus en plus

de femmes parmi les cadres inférieur-e-s, elles ne sont pas souvent promues dans la hiérarchie en raison de **préjugés stéréotypés** et de **discriminations liées au genre**, discriminations de type structurel, ce qui constitue un autre point d'exclusion. Le fait de subir des **violences sexuelles dans le monde du travail** représente pour les femmes actives une violation supplémentaire de leur dignité et les empêche d'apporter une contribution à la hauteur de leurs compétences ; nous en arrivons ainsi à une troisième stratégie d'exclusion (ODD 5)<sup>33</sup>.

La mondialisation de l'économie a certes créé quelques nouvelles possibilités d'activités professionnelles pour les

---

<sup>31</sup> Selon Mascha Madörin (économiste), on relève 1 milliard d'heures chaque année en travail de garde des propres enfants, dont 113 millions sont effectuées par les grand-mères et 17 millions par les grands-pères. L'USS a calculé la somme de 160 millions d'heures réalisées par les grands-parents dans la prise en charge des enfants, ce qui correspondrait à 50 000 places supplémentaires en crèche.

<sup>32</sup> En Suisse, les femmes assument davantage de tâches non rémunérées, telles que la garde d'enfants et les soins aux malades ou aux personnes âgées, et compensent ainsi la perte de revenus du ménage, surtout lorsque les services publics ne sont pas (ou plus) disponibles, comme l'a parfaitement illustré la crise du COVID-19 en 2020.

<sup>33</sup> IOT 190 : [https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C190](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190)

femmes, mais de nouvelles tendances se dégagent qui renforcent encore les inégalités entre femmes et hommes. La pression économique sur la situation de l'emploi des femmes et des hommes a augmenté et la pression de la concurrence avec elle. On trouve des indicateurs de ces tendances avec les salaires faibles des femmes, une protection restreinte, voire absente, en matière de droit du travail, de mauvaises conditions de travail, en particulier en ce qui concerne la santé et la sécurité des femmes sur leur lieu de travail, de faibles exigences de qualification, une sécurité sociale et au poste de travail défaillante et ce aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel (ODD 8). Les lois sur le travail et l'immigration continuent de permettre une protection moindre pour les jeunes travailleuses et les travailleuses migrantes employées dans les secteurs informels et ruraux. Les **conséquences de la mondialisation sur la position économique de la femme** méritent une analyse encore plus poussée. Le fait est qu'en cas de **travail à temps partiel et de divorce**, le risque de pauvreté est grand chez les femmes à l'âge de la retraite

en Suisse (ODD 1). L'AVS (1er pilier) est la seule assurance sociale qui reconnaît le travail non rémunéré en prenant en compte le travail d'éducation et de garde des enfants dans le calcul des rentes. Cela ne suffit toutefois pas à couvrir les coûts du manque à gagner que les femmes connaissent du fait de la maternité ; il s'agit simplement d'une tentative de reconnaître le travail non rémunéré. En outre, les femmes sont encore plus discriminées par rapport aux hommes en matière de prévoyance vieillesse LPP (2e pilier), en raison du travail à temps partiel combiné au sous-emploi et à la discrimination salariale. En raison de leur salaire trop faible, les femmes n'ont pas ou que trop peu l'opportunité d'épargner pour un 3e pilier. Ces trois aspects s'ajoutent au fait paradoxal que la rente moyenne des femmes est inférieure d'un tiers à celle des hommes, bien que les femmes travaillent manifestement beaucoup plus que les hommes. Les femmes en situation de handicap se retrouvent doublement discriminées sur le marché du travail et courent par conséquent un risque encore plus grand de pauvreté (**discrimination multiple**).

Conclusion : les décideurs politiques et autres acteurs/trices suisses doivent promouvoir le potentiel économique et l'indépendance économique des femmes en intégrant activement et systématiquement une perspective de genre dans tous les programmes, et analyser les répercussions des décisions sur les femmes et les hommes avant que les décisions ne soient prises (ODD 5, ODD 8).

### **Revendications**

- La Suisse doit s'acquitter de ses obligations internationales et appliquer les accords ratifiés intégralement et sans discrimination (IOT 190, CEDAW, Convention d'Istanbul, etc.). Les conditions de travail proposées doivent correspondre aux standards internationaux et nationaux, et être contrôlées par des partenaires sociaux ou autres.
- Afin de garantir l'égalité aux niveaux politique, économique et culturel, des quotas de femmes doivent être mis en place dans tous les organes politiques ainsi qu'aux postes de direction dans l'économie et les institutions culturelles.
- Pour obtenir une égalité économique et supprimer la discrimination salariale jusqu'en 2030, il faudra des mesures fortes accompagnées de contrôles et de possibilités de sanctions prévues dans la loi sur l'égalité.
- Le travail dans les métiers de care doit être valorisé financièrement. Les applaudissements ne suffisent pas.
- Les moyens de l'Etat mis à disposition pour la garde des enfants doivent être, en tant que prestations de service public, augmentés et combinés à la mise en place d'écoles à horaire continu durant toute l'école obligatoire, selon le modèle finlandais, pour que les femmes aient la possibilité d'occuper un emploi à temps plein. Ceci permettrait de garantir leur indépendance économique autodéterminée ainsi qu'une sécurité sociale.
- Le travail rémunéré et non rémunéré doit être réparti de façon équitable entre tous les genres. Pour cela, il convient d'élaborer les conditions cadres adéquates laissant assez de temps et d'énergie pour l'engagement non rémunéré : des horaires de travail plus courts, des salaires raisonnables, la mise en place de congés

de paternité et de maternité comme étape intermédiaire dans l'objectif d'un congé parental sur le modèle nordique.

- Le travail au sein de foyers privés (travail de care des migrantes) doit impérativement faire partie du champ d'application du droit du travail.
- Le marché du travail doit être intégralement accessible aux femmes en situation de handicap.
- Afin de garantir la diversité et l'inclusion de toutes les femmes sur le marché du travail, il est nécessaire de mettre en place des centres de contrôle et de compétence nationaux (BFEG) et cantonaux (bureaux de l'égalité) pour les personnes concernées par la discrimination. Ces centres sont nécessaires pour assurer la surveillance en matière de genre.
- l'élaboration et la mise en pratique d'une stratégie en faveur de la diversité et le contrôle du *gender budgeting* (intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire).

### **Revendications résultant de l'atelier**

- Réduction du temps de travail hebdomadaire ;
  - monitoring au niveau cantonal par des bureaux de l'égalité ;
  - réforme du 2<sup>e</sup> pilier ;
  - transparence dans les chaînes de production et de livraison en matière de facteurs sociaux ;
  - modifications des cultures d'entreprise : participatives, hiérarchies horizontales, favorables à la vie de famille ;
  - politique familiale globale (prenant en compte tous les modes de vie et de relation) ;
  - étendre le PIB au travail de care et au bénévolat ;
  - un revenu minimum existentiel (sensible au genre !) ;
  - critères durables en matière d'égalité des genres ;
  - stratégie en faveur de quotas et de la diversité, combinée à un *gender budgeting*.
-

# SANTÉ ET DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

**Susanne Rohner**, *SANTÉ SEXUELLE Suisse*

---

L'autodétermination relative à son propre corps se trouve au centre des revendications féministes. En Suisse, certaines avancées ont eu lieu durant les 25 dernières années, notamment avec l'introduction en 2002 du régime du délai concernant l'interruption de grossesse. Mais de nombreuses restrictions existent toujours. Ceci a également été clairement exprimé à l'occasion de la grève des femmes de 2019 : une grande partie des revendications concernent encore et toujours des thèmes clés de la promotion de la santé sexuelle, à savoir le droit à l'autodétermination ainsi que les droits sexuels au sens large. Quelques explications terminologiques :

L'OMS définit globalement la **santé sexuelle** comme **étant un état de complet bien-être physique, mental et social**. La santé sexuelle sous-entend une **approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles**,

ainsi que la possibilité de vivre des expériences sexuelles agréables, à moindre risque, sans contrainte, discrimination, ni violence. La santé sexuelle ne peut être acquise et maintenue que si les **droits sexuels** de toutes les personnes sont respectés, protégés et garantis. Les **droits sexuels** font partie des **droits humains**, qui sont appliqués de manière concrète au domaine de la sexualité, tels que le droit à l'égalité, à l'autodétermination et à l'intégrité physique.

Il est aussi important de rappeler que la **sexualité fait partie intégrante de tout être humain**, tout au long de la vie. La sexualité englobe **le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux genres, l'orientation sexuelle, l'érotisme, l'intimité et la procréation**. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels.

Dans le Programme d'action de Beijing, le thème Santé et droits sexuels et reproductifs (SRHR en anglais) est tout

particulièrement abordé au travers des deux principaux domaines *Les femmes et la santé* ainsi que *La violence à l'égard des femmes* (cf. chapitre sur la violence basée sur le genre). Le programme d'action établit notamment le constat suivant sur le thème *Les femmes et la santé* :

*« Les femmes ont le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. La jouissance de ce droit est d'une importance cruciale pour leur vie et leur bien-être, et pour leur aptitude à participer à toutes les activités publiques et privées. (...) Un des principaux obstacles qui les empêche de jouir du meilleur état de santé possible est l'inégalité tant entre les hommes et les femmes qu'entre les femmes des différentes régions, classes, populations et ethnies. »*

**Les objectifs stratégiques sur le thème *Les femmes et la santé* sont les suivants :**

1. élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services

connexes adaptés, abordables et de bonne qualité ;

2. renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes ;

3. lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux **maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation** ;

4. promouvoir la **recherche et diffuser des informations** sur la santé des femmes ;

5. **augmenter les ressources** consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine.

**En Suisse, un besoin d'action en matière de SRHR a été identifié en lien avec les thèmes suivants**

Accès aux soins de santé, entre autres concernant la grossesse, la naissance, le VIH et autres infections sexuel-

## **lement transmissibles (IST), contraception, information, conseil et programmes de prévention.**

En Suisse, nous bénéficions de très bons soins de santé et d'un système d'assurance où tout le monde doit être affilié obligatoirement dans une caisse-maladie. Mais à y regarder de plus près, on constate que divers obstacles dans l'accès aux soins de santé, au conseil et à l'information se dressent pour certains groupes de population. Le Centre suisse de compétence pour les droits humains a notamment démontré dans une étude sur la situation des réfugiées que ces dernières étaient clairement désavantagées et discriminées en matière de santé reproductive. Il existe également des obstacles pour les personnes concernées par la pauvreté, les sans-papiers, les personnes en situation de handicap, les toxicomanes ou les personnes en détention. De plus, la question de la prise en charge des frais des prestations d'interprétariat communautaire n'a toujours pas été résolue concrètement.

**Revendication** : les offres de SRHR doivent être organisées de telle manière qu'elles soient accessibles à TOU-TE-S. Les discriminations doivent être identifiées (au moyen d'une approche intersectorielle) et les obstacles supprimés sous le mot d'ordre « leave no one behind » (ne laisser personne de côté). En cas de difficultés financières, les offres correspondantes doivent être mises à disposition gratuitement.

## **L'accès à la contraception est primordial pour l'autodétermination et la prévention des grossesses non désirées.**

En Suisse, la contraception est une affaire privée, ce qui fait que le droit à l'autodétermination en matière de reproduction est restreint pour certaines personnes pour diverses raisons. Nos centres de consultation cantonaux nous rapportent régulièrement que des client-e-s n'ont pas les moyens d'accéder à la contraception. La situation s'est encore aggravée durant la pandémie de COVID-19.

**Revendication** : la Suisse doit veiller à ce que tout le monde ait accès à la contraception et à la mettre gra-

tuitement à la disposition de tou-te-s, voire au moins de certains groupes de personnes, comme c'est le cas dans d'autres pays européens.

### **Accès à l'avortement**

Le **régime du délai** est en place en Suisse depuis 2002. La femme peut donc décider d'un avortement jusqu'à la 12e semaine de grossesse. Elle doit toutefois pour cela invoquer une situation de détresse. L'interruption de grossesse est prise en charge par l'assurance de base de la caisse-maladie. La pratique montre cependant que l'accès à l'avortement n'est pas toujours évident pour toutes les femmes, entre autres en raison de difficultés financières (franchise et quote-part) ou en raison d'une confidentialité insuffisante de la part des caisses-maladie.

Le fait que l'avortement soit ancré dans le Code pénal reste source d'insatisfaction, puisque c'est un message négatif et que cela renforce la stigmatisation.

**Revendication** : les obstacles toujours existants en cas d'interruption de grossesse, qu'ils soient d'ordre financier, légal ou moral, doivent être écartés.

### **VIH/SIDA**

Cf. accès aux soins de santé : des mesures sont également nécessaires pour élaborer des politiques et des mesures non discriminatoires en matière de VIH/SIDA qui protègent les droits des personnes infectées.

### **Droits sexuels, p. ex. autodétermination sexuelle**

L'autodétermination sexuelle d'une personne nécessite un rapport d'égalité ainsi qu'une société fondée sur l'égalité entre femmes et hommes. Les relations sexuelles doivent être consensuelles et la responsabilité du comportement sexuel ainsi que ses conséquences doivent être portées ensemble.

**Revendications** : il y a besoin de mesures générales visant à lutter contre **le sexisme, les stéréotypes de genre, les**

**violences sexuées, la violence domestique et l'homophobie.** Révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles : le **principe de relations sexuelles consensuelles** doit y être ancré. Une éducation sexuelle mise en place au niveau national, à tous les niveaux scolaires et intégrée dans les programmes pédagogiques.

### **Education sexuelle**

L'éducation sexuelle au sens large, des cours de biologie et incluant les droits sexuels et des questions telles que les rôles de genres, les relations, la diversité, etc., encourage des relations égalitaires et une autonomisation des femmes et des filles, et des jeunes en général. L'éducation à la santé sexuelle doit les aider à devenir conscient-e-s de leur corps et à pouvoir décider de leur vie sexuelle de façon autodéterminée.

En Suisse, nous sommes encore bien loin d'une éducation sexuelle généralisée et complète, axée sur les standards de l'OMS et qui sont également ancrés dans les pro-

grammes des écoles. Les cantons sont en charge de cette thématique et il existe ainsi une multitude de modèles, qui, surtout en Suisse alémanique, ne correspondent pas aux critères d'une éducation sexuelle complète.

**Revendication** : une éducation sexuelle complète reposant sur les standards de l'OMS doit être intégrée dans les programmes pédagogiques et dispensée à tou-te-s les élèves des différents niveaux scolaires dans toute la Suisse.

**Des mesures contre les pratiques préjudiciables** telles que les **mariages précoces**, les **mariages d'enfants** et les  **mutilations génitales féminines**.

Il convient de relever les grandes avancées faites en Suisse à ce niveau : les mutilations génitales féminines sont interdites depuis une révision du Code pénal de 2012. En outre en 2016 a été créé le réseau contre l'excision, qui propose des informations, formations et conseils et qui s'adresse aux personnes concernées et aux professionnel-le-s.

**Revendication** : le programme correspondant ainsi que les mesures en particulier dans le domaine de la prévention doivent être appliqués sur le long terme.

**Violences liées au genre / violence sexuée**

*cf. chapitre sur la violence basée sur le genre*

**Revendication** : application conséquente de la part de la Suisse de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

---

# ACTION FÉMINISTE POUR UNE JUSTICE CLIMATIQUE

**Nadia Kuhn**, *militante du climat*

---

Lorsque l'on parle aujourd'hui de réchauffement climatique, on pense en première ligne aux aspects techniques et scientifiques de la crise. Combien de CO<sub>2</sub> pouvons-nous encore rejeter dans l'atmosphère pour que l'objectif de la limite des 1,5°C puisse encore être tenu avec telle ou telle probabilité ? Pourrons-nous aller jusqu'au bout de la transition énergétique en n'utilisant plus que les énergies renouvelables ou aurons-nous encore besoin de l'énergie atomique ?

Si ces questions restent primordiales, elles n'en cachent pas moins l'impact très concret de la crise climatique sur la vie des êtres humains, qui ne sont pas tou-te-s touché-e-s de la même façon. La crise climatique est au centre de phénomènes sociaux, économiques et politiques et sa portée s'étend jusqu'aux domaines de la justice sociale et de l'égalité des genres.

L'impact du changement climatique n'est pas le même pour les femmes, les hommes ou les personnes non binaires. Les rapports de force et les normes de genre marquent les droits, les rôles et préférences des êtres humains du monde entier. En comparaison des hommes, les femmes se trouvent moins à l'origine du changement climatique mais se retrouvent proportionnellement plus touchées par ses conséquences : lors de catastrophes naturelles telles que le tsunami qui a touché le sud-est de l'Asie, plus de femmes ont trouvé la mort.

La plus forte vulnérabilité des femmes ne s'exprime pas uniquement dans les situations extrêmes : dans les pays du Sud, les femmes sont responsables de l'approvisionnement du foyer en eau et en nourriture. En cas d'assèchement des puits, elles doivent alors parcourir de plus longs trajets pour trouver de l'eau. Ce sont en premier lieu les femmes qui endossent l'impact sanitaire de la crise climatique, en particulier dans les pays où les soins de santé publics sont insuffisants.

La corrélation entre égalité climatique et égalité des genres n'est donc pas difficile à établir. Elle a déjà été constatée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, il y a 25 ans de cela, et intégrée dans les douze principaux champs d'action permettant d'atteindre l'égalité des genres.

Le Programme d'action de Beijing définit trois objectifs stratégiques dans le domaine *Les femmes et l'environnement* : premièrement, assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux ; deuxièmement, l'intégration d'une perspective liée au genre dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ; et troisièmement, la collecte de données sur l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

Le manque d'intégration des femmes dans les décisions de politique environnementale est problématique, non

seulement d'un point de vue féministe, mais aussi d'un point de vue écologique. Étant donné que les femmes prennent en charge une part considérable du travail de care dans le monde entier et qu'elles sont souvent en charge de l'approvisionnement en ressources, elles occupent un rôle clé dans les mesures de protection du climat, dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture. L'implication des femmes dans les domaines de la politique environnementale et l'intégration systématique d'une perspective de genre ont manifestement déjà conduit à de meilleurs résultats dans ces domaines.

C'est pour cela que le premier objectif stratégique du domaine Les femmes et l'environnement du Programme d'action de Beijing n'est pas seulement féministe mais aussi écologique. Ces objectifs doivent être atteints grâce à un ensemble de mesures : les femmes doivent être autorisées à participer activement aux processus décisionnels en matière d'environnement grâce à un accès à l'information facilité, à l'éducation dans les domaines

des sciences naturelles, économiques et juridiques et au moyen d'une intégration concrète dans la planification des infrastructures publiques.

Le deuxième objectif stratégique, à savoir l'intégration systématique d'une perspective liée au genre dans les programmes environnementaux et de protection du climat, est également de toute importance. Pour y parvenir, il conviendra d'établir par exemple des études sur les différents impacts de la destruction de l'environnement sur les genres ou encore d'intégrer les connaissances spécifiques des femmes rurales et autochtones dans l'élaboration des programmes de protection de l'environnement.

Le troisième objectif est étroitement lié au second : si l'on veut intégrer systématiquement une perspective de genre dans les programmes de protection de l'environnement, il faut bien sûr aussi évaluer l'impact des politiques environnementales et de développement sur les femmes.

La dernière spécification qui m'était adressée était d'acquiescer quels objectifs parmi les objectifs de développement de l'agenda 2030 contenaient l'égalité des genres et climatique. Je me suis alors retrouvée devant la problématique que parmi les 17 objectifs, tous présentaient un lien avec une préoccupation climatique féministe. Mais j'ai tout de même pu faire une petite sélection :

Les liens les plus flagrants se trouvent à l'objectif 5 (atteindre l'égalité des genres) et l'objectif 13 (mesures pour la protection du climat). Mais, par exemple, la promotion d'une vie en bonne santé pour tou-te-s est également fortement menacée par la crise climatique, car les maladies tropicales et les vagues de forte chaleur deviennent plus fréquentes et ces répercussions sur la santé augmentent la charge du travail de care, qui est principalement assumé par les femmes. En outre, 70 % des personnes concernées par la pauvreté au niveau mondial sont des femmes. Par conséquent, si la crise climatique entraîne la hausse des prix des denrées alimentaires, les femmes seront les

premières touchées. Voilà pourquoi la lutte contre la pauvreté constitue aussi un objectif climatique féministe. Mais la promotion de la paix en fait également partie, puisque c'est la population civile (et donc les femmes et les enfants) qui souffre le plus dans les conflits armés, car les combats polluent et détruisent massivement l'environnement, et les guerres consomment avidement des ressources dont il y a grand besoin ailleurs.

### **Revendications**

- Participation et intégration des perspectives des femmes à tous les niveaux ;
- réflexion commune sur les mouvements sociaux ;
- recherche de solutions globales aux problèmes globaux ;
- équité : une responsabilité des pays du Nord ;
- droit de parole et place aux femmes concernées, surtout dans les pays du Sud ;
- changement de système ;

- établissement d'un état des lieux ;
  - fonds supplémentaires pour les mesures climatiques, accompagnés d'une perspective de genre.
-

# TECHNOLOGIE ET INNOVATION

**Anna Jobin**, *Université de Lausanne*

---

L'innovation est souvent présentée comme le moteur central du progrès, généralement de pair avec la technologie. Quel rôle peuvent jouer la technologie et l'innovation en matière d'égalité des genres ?

Par exemple, la technologie dans le Programme d'action de Beijing : dans les objectifs et mesures stratégiques, on comprend la technologie comme un domaine auquel les femmes devraient pouvoir accéder plus souvent. La technologie comme un outil dont l'usage plus fréquent et amélioré par les femmes pourrait nous faire avancer en matière d'égalité des genres. L'innovation se trouve mentionnée surtout dans le contexte de modèles de financement « innovants », pouvant servir aux femmes et ainsi à l'égalité de genres. Le champ *thématique Education et formation des femmes* va même plus loin et réclame explicitement « ... que les femmes ne soient pas seulement

les bénéficiaires des progrès technologiques mais qu'elles en deviennent aussi les protagonistes, depuis le stade de la conception jusqu'à celui de l'application, du suivi et de l'évaluation. »

Ce point est effectivement central et n'a pas perdu de son actualité. Il figure également de façon générale dans l'objectif de développement durable 5.5 de l'agenda 2030 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. » Mais où se trouvent et se développent les nouvelles technologies ? Dans le secteur de la recherche ? Dans la Silicon Valley ? Dans les start-ups suisses ? Au sein des hiérarchies universitaires, les femmes sont encore trop faiblement représentées dans le corps professoral. Dans la Silicon Valley, d'où provient la majorité des technologies de communication, la part de femmes dans l'exécutif est de 11 %. En Suisse aussi, seule-

ment environ 17 % des postes de management sont occupés par des femmes dans les start-ups titulaires du label CTI.

L'absence des femmes dans le développement des nouvelles technologies se répercute finalement dans les innovations technologiques réalisées. Il existe de nombreux exemples de ce type dans la Silicon Valley ou dans le monde des start-ups qui, lorsqu'on les examine de près, ignorent ou ne répondent pas aux contextes et aux besoins de nombreuses femmes.

Enfin, n'oublions surtout pas que les nouvelles technologies ne sont qu'une part de l'innovation. Le printemps de la pandémie a en particulier fait émerger des innovations tant sociales qu'organisationnelles et leur a donné plus de visibilité. Ainsi, au lieu de réclamer sans réfléchir une plus grande proportion de femmes dans les disciplines STEM (science, technologie, engineering et maths) et les start-

ups, et donc de soutenir une primauté idéologique de la technologie, il est utile de penser l'innovation plus loin. Car l'égalité des genres dépend aussi de la forme d'innovation que nous voulons valoriser socialement et de ce que nous considérons comme faisant partie de l'innovation.



# MOUVEMENTS FÉMINISTES ET LEADERSHIP

**Barbara Gurtner**, *GrossmütterRevolution (littéralement : Révolution des grand-mères)*

---

## **Comment les femmes se sont-elles organisées il y a 20 ans et plus, comment se sont-elles mobilisées et autour de quels thèmes ?**

Le nouveau mouvement féministe a émergé après mai 68 et le droit de vote des femmes en 1971. Les femmes ont gagné le pavé et se sont emparées du mégaphone. Sous le mot d'ordre « le privé est politique », elles ont attiré l'attention sur leurs préoccupations, au moyen de nouvelles formes d'action souvent provocatrices et créatives. Elles ont discuté du contexte privé familial, se sont saisies de thèmes tabous tels que la violence à l'égard des femmes, la légalisation de l'interruption de grossesse, le viol au sein du couple, le harcèlement sexuel.

A l'époque, l'Etat et les politiques considéraient unanimement que « ce qui se passe entre les quatre murs du foyer

ne regarde personne ». « Hurler silencieusement » fut notre réponse. Grâce à nos efforts et notre pugnacité, des maisons d'accueil pour femmes ainsi que des projets d'intervention contre la violence domestique ont vu le jour ; depuis peu, la violence domestique est considérée comme une infraction poursuivie d'office.

La campagne #metoo, qui a fait le tour du monde en quelques minutes, montre clairement que la violence à l'égard des femmes et le harcèlement sexuel sont des thèmes internationaux. En Suisse aussi, elle a fait progresser les choses.

Les femmes qui ont lutté pour le suffrage féminin nous avaient reproché à l'époque de ne pas leur être assez « reconnaissantes ». Aujourd'hui, je partage cette opinion. Nous remettons en question les rôles traditionnels de la femme de la société et réclamions la compatibilité de la vie familiale et professionnelle. Elles ne voulaient pas bouleverser le schéma familial traditionnel et nous étions impatientes.

En **1981**, l'article sur l'égalité en droit est ancré dans la Constitution fédérale. Sa mise en œuvre s'est fait attendre et continue de se faire attendre. L'escargot fut une fois de plus le symbole le plus adapté à la lente avancée de la mise en œuvre des droits des femmes.

### **Grève des femmes de 1991** (changement de génération)

« Ça suffit ! » Des milliers de femmes ont réclamé la mise en œuvre effective de l'article sur l'égalité. Des femmes syndiquées et de nombreuses jeunes femmes ont tenu les rênes de la mobilisation. A Berne, les principales revendications avaient pour sujet les salaires et conditions de travail du personnel soignant. Jetons un coup d'œil rapide sur la situation actuelle du personnel soignant, après les applaudissements... et sur le débat en cours au Conseil national sur l'initiative sur les soins infirmiers.

Retour vers 1991 : les femmes employées dans l'horlogerie dans le Jura ont participé à la grève, les agricultrices étaient présentes au côté des femmes migrantes. Je tra-

vailais alors à l'organisation féministe cfd et me rappelle encore très bien de cette époque.

Lors de la **grève des femmes de 2019**, des femmes âgées, notamment membres de GrossmütterRevolution, ont rejoint les rangs des manifestantes. Elles avaient pour préoccupation majeure les retraites inéquitables dues aux salaires inéquitables et se sont également inquiétées du travail de care non rémunéré fourni par les grands-parents. Cela représente environ 100 000 millions d'heures de travail et plus de deux milliards de francs. Une nouvelle solidarité intergénérationnelle est née de cette problématique.

L'action d'alliance F appelant à plus de femmes sur les listes électorales et au Parlement lors des dernières élections du Conseil national a porté ses fruits : il y a eu plus de femmes élues que jamais, surtout de jeunes femmes. Une des meilleures façons d'intégrer les préoccupations des femmes au centre du pouvoir politique et de pouvoir en

même temps atteindre un large public via les médias.

Andrea Grossenbacher a demandé où nous en sommes actuellement. alliance F a donné des objectifs de législature :

- concilier vie professionnelle et famille ;
- instituer un congé parental ;
- instaurer une imposition individuelle ;
- égalité entre les femmes et les hommes et qualité dans les domaines des sciences et de la recherche ;
- révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles ;
- protection de femmes face à toutes les formes de violence.

### **Nous en sommes exactement là**

En septembre 2020 lors de la Session féministe extraordinaire, de jeunes militantes féministes ont échangé avec des militantes plus âgées et ont posé les mêmes questions que nous avons posées nous il y a des années : sur les enfants et la carrière, l'égalité salariale, la sexualité et la liberté, la solidarité intergénérationnelle. Et elles ont également voulu savoir d'où leurs aînées tiraient toute leur force

pour continuer ainsi le combat. Ce fut pour moi une rencontre très marquante.

En septembre 2020, la ville et le canton de Berne ont présenté le projet « Werkplatz Egalité - Gleichstellung in Unternehmen fördern », pour la promotion de l'égalité au sein de l'entreprise. Bernmobil, BEKB, Hotellerie Suisse se sont associés au projet. Diverses mesures permettent de renforcer l'égalité et la diversité : le travail mobile pour concilier plus facilement vie privée et vie professionnelle ainsi que des modèles de travail et de temps partiels souples.

### **Quels sont nos buts ?**

- Intégrer les thématiques et préoccupations dites « féminines » à d'autres sujets ;
- viser des objectifs politiques concrets ;
- privilégier une approche intergénérationnelle et intersectionnelle ;
- créer une solidarité entre tous les mouvements ;

- penser la paix comme un processus général, qui a besoin de beaucoup d'énergie ;
- ne laisser personne de côté ! -> Intersectionnalité

### **Comment atteindre nos objectifs ?**

- Thèmes propres aux femmes : mettre à profit la solidarité et la transversalité des différents mouvements ;
- convaincre grâce à l'advocacy, au lobbying, aux élections -> repenser le pouvoir, reconnaître les structures du pouvoir, « Faites place monsieur! » ;
- créer des plateformes pour la visibilité, le financement ;
- s'armer de patience, respect mutuel mais aussi ténacité ;
- organiser un entraînement radical pour les décideuses/eurs ;
- faire une connexion avec la technologie et l'innovation ;
- avoir des locaux, diffuser les informations, utiliser les réseaux ;
- réformer le système scolaire et sensibiliser ;

## 7. PERSPECTIVE

Le *Forum Génération Égalité* devrait avoir lieu à Paris au cours du premier semestre 2021. Il sera principalement consacré au thème *Beijing +25* dans le cadre de l'Agenda 2030. Cela impliquera le lancement des Coalitions d'action déjà mentionnées. Malgré les engagements pris en 1995 à Beijing de lancer des actions stratégiques et ambitieuses dans douze domaines clés, et les progrès obtenus depuis, aucun pays ne peut prétendre aujourd'hui avoir atteint l'égalité entre les femmes et les hommes. La commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'action de Beijing est une étape décisive pour parvenir enfin à la reconnaissance des droits humains de toutes les femmes et de toutes les filles. Il s'agit d'une véritable mobilisation mondiale.

Le Forum constitue un moment fort de cette mobilisation. Il s'agit en effet d'un rassemblement mondial pour l'égalité

entre les femmes et les hommes qui place au cœur de son action la société civile et toutes les parties prenantes. Ce rendez-vous s'inscrit essentiellement dans la même logique ayant rendu possible, il y a 25 ans, l'avancée décisive qu'a constituée l'adoption du Programme d'action de Beijing. Ce Programme et ses avancées incarnent le **pouvoir de l'activisme, de la solidarité féministe et du rôle moteur de la jeunesse afin d'atteindre un changement qui transforme véritablement nos sociétés**. Le Forum est un temps fort de l'engagement des défenseuses et défenseurs de l'égalité entre les femmes et les hommes de tous les horizons (gouvernements, société civile, secteur privé, entrepreneurs, syndicats, artistes, universitaires et personnes influentes), qui sera à l'origine d'un débat public mondial sur la nécessité d'une action urgente et d'une responsabilisation de tous les acteurs/trices en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> Cf. <https://www.unwomen.org/en/get-involved/beijing-plus-25>

Du côté de la société civile, la Suisse sera également représentée et intégrera les demandes élaborées conjointement pour les six Coalitions d'action au niveau d'un agenda global.

### **Violence basée sur le genre**

- Le travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être un axe central du travail contre la violence.
- Les mesures contre les violences basées sur le genre doivent être inclusives et appliquées sans discrimination. A ce titre, il est particulièrement important de soutenir les personnes en situation de marginalisation et celles confrontées à des problématiques multiples.
- La violence ne peut être contrée qu'avec une approche globale : prévention, protection et soutien, action pénale et procédure coordonnée.
- Il faut changer de système car le modèle capitaliste est un système violent et conduit à d'autres formes de

violence à l'égard des FINT (femmes, personnes intersexes, non binaires et trans).

### **Justice économique**

- Afin de garantir l'égalité aux niveaux politique, économique et culturel, des quotas de femmes doivent être mis en place dans tous les organes politiques ainsi qu'aux postes de direction dans l'économie et les institutions culturelles.
- Les cultures d'entreprise doivent être plus favorables aux familles, encourager les hiérarchies plates et favoriser un environnement de travail participatif et inclusif.
- L'accès au marché du travail doit être garanti à toutes les femmes, en particulier aux femmes en situation de handicap, aux migrantes ainsi qu'aux femmes avec enfants.
- La politique familiale doit être organisée selon une approche globale, dénuée de stéréotypes, tout en prenant en compte le travail de care non rémunéré et le

respect de tous les modes de vie et de relation.

- Le PIB doit être étendu au travail de care et au bénévolat.

### **Santé et droits sexuels et reproductifs**

- Les soins de santé, y c. les SRHR, doivent être accessibles à tou-te-s le plus simplement possible, disponibles et abordables, et de haute qualité.
- Les moyens de contraception sont à distribuer gratuitement.
- L'avortement doit être libéré de tout obstacle financier, juridique et moral.
- En matière de VIH/SIDA, des mesures sont également nécessaires pour élaborer des politiques et des mesures non discriminatoires qui protègent les droits des personnes infectées.
- Les droits sexuels sont des droits humains. Ils doivent être respectés sans discrimination pour tous les êtres humains.
- Des programmes formels et informels d'éducation

sexuelle doivent être mis en place et conçus de façon à aborder des contenus allant au-delà de la biologie et éviter les contenus hétéronormatifs. Ces programmes doivent s'adresser à tou-te-s les jeunes en Suisse.

- Des mesures sont nécessaires contre les pratiques préjudiciables telles que les mariages précoces, les mariages d'enfants et les MGF/E.

### **Action féministe pour une justice climatique**

- La participation et l'intégration des perspectives des femmes sont à intégrer à tous les niveaux.
- Il faut des solutions globales aux problèmes globaux.
- Les pays du Nord doivent prendre en charge leurs responsabilités en termes de justice et d'équité.
- Les femmes concernées doivent avoir un droit de parole et obtenir une place, surtout dans les pays du Sud.
- Des fonds supplémentaires doivent être dégagés pour pouvoir prendre des mesures climatiques avec une perspective de genre renforcée.

## Technologie et innovation

- Il y a besoin de quotas de femmes dans les secteurs MINT et les start-ups.
- L'innovation doit être pensée en dehors de la primauté idéologique de la technologie ; l'égalité des genres dépend aussi de la forme d'innovation que nous voulons valoriser socialement et de ce que nous considérons comme faisant partie de l'innovation.
- Qu'il s'agisse d'innovation technologique ou d'autres formes d'innovation, les aspects de genre doivent y être intégrés.
- Les femmes doivent être encouragées dans leur rôle d'innovatrices et d'entrepreneuses.
- Des investissements directs sont nécessaires dans les solutions technologiques innovantes qui correspondent aux besoins des femmes et des filles.
- L'égalité doit aussi être garantie en ce qui concerne la collecte, la production et l'usage des données.

## Mouvements féministes et leadership

- Les thèmes et préoccupations des femmes doivent être mis en lien avec les autres thématiques comme par exemple la revendication d'une justice climatique.
- Une approche intergénérationnelle, inter-mouvements et intersectionnelle est nécessaire.
- Le concept de paix doit être compris dans son acception globale et pensé sous forme de processus.



# NGONG

*POST BEIJING*

NGO-Koordination post Beijing Schweiz

Coordination post Beijing des ONG Suisses

Coordinazione post Beijing delle ONG Svizzere

Coordinaziun post Beijing dallas ONG Svizras

NGO-Coordination post Beijing Switzerland

Coordination post Beijing des ONG Suisses, [info@postbeijing.ch](mailto:info@postbeijing.ch), [www.postbeijing.ch](http://www.postbeijing.ch)